

## Compte-rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal du 19 janvier 2007

Nombre de membres : Date de la convocation : 13 janvier 2007  
 - du Conseil Municipal : 19 Date d'affichage : 15 janvier 2007  
 - en exercice : 16  
 - qui ont pris part à la délibération : 15

Présents : Mesdames CALIXTE, CHARRE, COURTIAL, DELARBRE, LADREYT,  
 Messieurs BAETENS (arrivé à 21h05), GAMONET, GARNIER, GREVE, JARJAT, MAISONNIAC,  
 REYNE, RISSON, ROSTAIND, SEVENIER et VACHER,  
 Absent : Monsieur BAETENS (arrivé à 21h05),  
 Secrétaire de séance : Madame CHARRE

Le vendredi dix neuf janvier deux mille sept à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAISONNIAC, Maire.

### 1. Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Il s'agit de la décision de louer l'appartement situé au deuxième étage de la mairie.

Le Conseil Municipal en prend acte.

### 2. Décision modificative n°4

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une modification des budgets gîtes et CCAS pour l'exercice 2006.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative n°4 telle qu'elle figure sur les tableaux annexés à la présente délibération.

<b>BUDGET GITES/SALLE/CAMPING</b>		
COMPTE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	D.M. n°4
60633	Fournitures de voirie	380
002	Déficit antérieur reporté	1
<b>Total dépenses</b>		<b>381</b>
<b>BUDGET C.C.A.S.</b>		
COMPTE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	D.M. n°4
752	Revenus des immeubles	381
<b>Total recettes</b>		<b>381</b>

<b>BUDGET C.C.A.S.</b>		
COMPTE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	D.M. n°4
6232	Fêtes et cérémonies	- 162
6562	Aides	725
<b>Total dépenses</b>		<b>563</b>
COMPTE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	D.M. n°4
762	Produits autres immobilisations financières	110
7713	Libéralités reçues	300
7718	Autres pds except. sur opér. de gestion	153
<b>Total recettes</b>		<b>563</b>

### **3. Autorisations budgétaires pour l'exercice 2007**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget primitif 2007 doit être voté avant le 31 mars prochain.

Afin de permettre un fonctionnement normal des activités de la Commune durant ce laps de temps, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, comme le prévoit la loi, l'autorisation d'engager des dépenses en investissement, à hauteur de 25 % des crédits consommés sur l'exercice 2006 et en fonctionnement, à hauteur des crédits consommés sur l'exercice 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses :

- en investissement, à hauteur de 25 % des crédits consommés sur l'exercice 2006,
- en fonctionnement, à hauteur des crédits consommés sur l'exercice 2006.

### **4. Convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de convention à l'initiative de l'Etat pour permettre à la Commune de bénéficier des services de la Direction Départementale de l'Equipement de l'Ardèche.

Le montant de la mission de base s'élève à 446,18 euros, celui de l'ensemble des missions complémentaires s'élève à 223,09 euros, soit un total de 669,27 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- signer une convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire,
- mandater la somme correspondante.

### **5. Mise en conformité de la défense incendie du village**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il ressort de la dernière visite d'inspection et de vérification des poteaux d'incendie du village, que :

- trois poteaux sont hors services,
- quatre poteaux complémentaires sont nécessaires pour permettre une défense incendie correcte sur les nouvelles zones urbanisées.

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation de prix qui a été lancée pour l'acquisition de sept poteaux d'incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- commander le matériel de défense incendie nécessaire,
- lancer les travaux de remplacement et d'installation de ces matériels,
- mandater les sommes correspondantes.

### **6. Suppression d'un poste d'agent des services techniques à temps non complet**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SICTOMSED prend en charge la déchetterie de Vernoux.

Afin de lui permettre de garder son poste de travail, Monsieur Albert BOURLIOUX, agent titulaire à temps non complet (28,72/35h) des services techniques de la Commune a été recruté par voie de mutation par le SICTOMSED à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Son poste est aujourd'hui vacant et il n'y a pas lieu de procéder à un nouveau recrutement puisque la charge de travail correspondante n'est plus du ressort de la Commune.

Cependant Monsieur le Maire souhaite :

- nommer Monsieur Jean-François GARNIER, agent titulaire à temps non complet (17,95/35h) des services techniques de la Commune, sur le poste laissé vacant par Monsieur Albert BOURLIOUX,
- supprimer le poste laissé vacant par Monsieur Jean-François GARNIER.

Monsieur SEVENIER conteste ce choix et ne comprend pas la position de Monsieur le Maire qui veut avantager un agent qui ne donne pas satisfaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une voix contre (M. SEVENIER) :

- décide de supprimer le poste d'agent des Services Techniques à temps non complet d'une durée de travail hebdomadaire de 17,95/35h,
- saisi le Comité Technique Paritaire de cette question.

## **7. Demandes de subvention pour les voyages scolaires**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention formulée par l'école élémentaire publique pour son voyage de fin d'année.

Pour l'année scolaire 2006/2007, la sortie des élèves est prévue à Grignan dans le cadre de l'opération « la calligraphie ».

Habituellement, la subvention accordée par la Commune pour les voyages scolaires s'élève à 5,34 € par enfant domicilié dans la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 7 décembre 2006, a attribué à l'école, une subvention exceptionnelle de 1.000 euros soit une aide financière de 12,82 euros pour chacun des enfants de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas attribuer de nouvelle subvention à l'école élémentaire publique pour l'année scolaire 2006/2007,
- accepte de revoir sa position si toutes les communes qui ne disposent pas d'école, versent à l'école élémentaire, une subvention de 12,82 euros par enfant domicilié sur leur territoire pour le financement du projet « la calligraphie ».

## **8. Contractualisation des aides à l'équipement des Communes**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la politique de contractualisation des aides à l'équipement des communes et des EPCI ardéchois, arrêtée par le Conseil Général lors de sa séance du 18 décembre 2006.

Monsieur le Maire fait distribuer une copie de cette délibération et des courriers d'accompagnement de Monsieur Pascal TERRASSE, Président du Conseil Général et de Monsieur BARRAL, Conseiller Général.

Les dispositifs antérieurs d'aide sont supprimés. Désormais, une enveloppe financière annuelle sera accordée à des territoires qu'il reste à définir.

L'enveloppe globale sera répartie entre les différents territoires au prorata d'un certain nombre de critères propres à chacune des communes qui compose ces territoires. Ces critères sont en autres : la population, la richesse financière, la superficie, la longueur de la voirie.

L'affectation des crédits de chaque enveloppe (projets retenus, mode de financement, ..) sera débattu par territoire, par les maires et les présidents des EPCI. Les conseillers généraux des territoires joueront le rôle de régulateur, d'animateur et d'arbitre.

A ce jour, sept communes souhaitent contractualiser ensemble : Châteauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, Saint Apollinaire de Rias, Saint Jean Chambre, Saint Julien le Roux, Silhac et Vernoux-en-Vivarais.

Pour ce secteur, l'enveloppe des aides sera affectée à hauteur de 50 % pour la voirie et à hauteur de 50 % pour des projets structurants et fédérateurs.

Récemment des communes du canton de Lamastre et de la Communauté de communes du Pays de Crussol ont exprimé le souhait de rejoindre le territoire de contractualisation de Vernoux-en-Vivarais.

Monsieur BARRAL doit écrire à chacune de ces communes. A la fin du mois de février de cette année, chaque conseil municipal devra se prononcer sur son choix de territoire de contractualisation. Il est entendu que toutes les communes d'une même communauté doivent adhérer au même territoire de contractualisation.

Le Conseil Municipal en prend acte.

## **9. Remise aux normes du Poids Public**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la bascule du poids public doit être remise aux normes et faire l'objet d'une visite réglementaire.

Le coût de l'opération s'élève à 6.075,68 euros.

Le tarif actuel de la pesée est de 1,50 euros et la recette annuelle de la régie du poids public avoisine les 600,00 €.

La municipalité ne souhaite pas particulièrement remettre en service cet appareil compte tenu de l'écart entre le montant des travaux et le montant annuel de la recette.

Toutefois, avec une centaine de pesée par an, la carrosserie JARJAT, installée sur la commune, est la principale utilisatrice de cet appareil indispensable à son activité.

La municipalité a proposé à l'entreprise qui accepte, une participation financière à ces travaux de 3.000,00 euros, payable en deux fois.

En contrepartie, l'entreprise pourrait utiliser gratuitement le poids public pendant cinq ans.

Pour ce qui concerne le tarif d'utilisation, le prix actuel serait aligné sur les tarifs pratiqués dans le secteur pour des installations de même type.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention entre la Sarl Carrosserie Jarjat et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur JARJAT), autorise :

- la mise aux normes du poids public,
- la signature d'une convention avec la carrosserie Jarjat.

## **10. Adhésions de Commune au Syndicat Mixte à Vocation Unique des Inforoutes de l'Ardèche**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Communes de Saint Julien le Roux,

Vocance et La Chapelle sous Chanéac souhaitent adhérer au SMVU des Inforoutes de l'Ardèche, alors que les Communes de Roisey et Saint Sauveur en Rue, situées toutes deux dans le département de la Loire sollicitent leur retrait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- l'adhésion au SMVU des Inforoutes de l'Ardèche, des Communes de Saint Julien le Roux, Vocance et La Chapelle sous Chanéac,
- le retrait du SMVU des Inforoutes de l'Ardèche, des Communes de Roisey et Saint Sauveur en Rue.

## **11. Elections législatives**

Dans le cadre de la campagne des élections législatives des 10 et 17 juin 2007, Monsieur le Maire propose que la Commune mette une salle à disposition des tous les candidats de la circonscription pour les réunions que ces derniers pourraient organiser sur le secteur.

Le vin d'honneur (Kir, jus de fruit) pourrait être offert par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ce qui précède et charge Monsieur le Maire de sa mise en œuvre.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 22h45.